

Délibération n° 6/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	15
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	7
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	7
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à quatorze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

**DATE DE LA 1<sup>ère</sup> CONVOCATION** : 6 avril 2023 – Absence de quorum au conseil d'administration

**DATE DE LA 2<sup>nde</sup> CONVOCATION** : 11 avril 2023

**Membres élus présents** : Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle, Monsieur GERVAIS Patrick,

**Membres nommés présents** : Monsieur RALLO Marc

**Absents** : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Messieurs QUERCI Gérard, DUPART Bernard

**Secrétaire de séance** : Madame BOISSET Séverine

**Objet : Affectation du résultat**

Monsieur Patrick GERVAIS expose :

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte de gestion de l'exercice 2022,

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants, en tenant compte des reports de l'exercice antérieur et des restes à réaliser :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2021	LA SI En 2021 -1068	CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	REALISER 2022	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	2 878,10 €		5 594,50 €	9 896,50 € 0,00 €	-9 896,50 €	-1 423,90 €
FONCT	9 640,32 €	9 621,90 €	21 962,68 €			21 981,10 €

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du CCAS de 2022, afin de couvrir le besoin de financement, soit 1 423.90 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement, en recettes,
- DE REPORTER en recettes de fonctionnement au chapitre 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 20 557.20 €.
- DE REPORTER l'excédent d'investissement d'un montant de 8 472.60 €, en recettes d'investissement à l'article 001 : « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Le Président  
 Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance  
 Séverine BOISSET





Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/04/23  
 Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 18/04/23